

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

N° : 500-06-001099-205

**COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)**

**ANNE-MARIE GÉLINAS et ISABEL
GÉLINAS, en qualité de liquidatrices de la
succession de LOUISE FORTIN**

et

**CÉCILE KATHERINE DAOUST et
SYLVAIN ALIX, en qualité de liquidateurs
de la succession de ANDRÉ ALIX**

Demandeurs

**« Tout bénéficiaire, incluant ses ayants-
droits, successeurs et héritiers, ayant
été indemnisé en vertu de la Loi sur les
accidents de travail et les maladies
professionnelles (RLRQ, c. A-3.001) pour
une maladie professionnelle associée
aux produits de l'amiante et ayant été
avisé depuis le 1^{er} janvier 2011 par la
CNESST qu'un recours subrogatoire
serait ou pourrait être entrepris auprès
de fonds américains. »**

Le Groupe
Désigné collectivement les Demandeurs

c.

**COMMISSION DES NORMES, DE
L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA
SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

Défenderesse

**RÉPONSE
(Art. 145, al. 2 et 147 C.p.c.)**

EN RÉPONSE À L'ASSIGNATION, LA DÉFENDERESSE INDIQUE CE QUI SUIT :

1. Elle est représentée par M^{es} Sonia Grenier et Frédéric Houle de l'étude PINEAULT AVOCATS CNESST, dont les coordonnées sont les suivantes :

1199, rue de Bleury, 12^e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
Téléphone : (581) 996-9125 (M^e Grenier)
Téléphone : (438) 223-6130 (M^e Houle)
Télécopieur : (514) 906-3023
sonia.grenier@cnesst.gouv.qc.ca
frederic.houle@cnesst.gouv.qc.ca

2. Elle a l'intention de contester la demande introductive d'instance des Demandeurs et de coopérer pour établir avec ces derniers le protocole qui régira le déroulement de l'instance.
3. Elle réserve tous ses droits, y compris le droit de contester la compétence de cette cour.

Montréal, le 17 novembre 2022

Pineault Avocats CNESST

PINEAULT AVOCATS CNESST

M^e Sonia Grenier
M^e Frédéric Houle
1199, rue de Bleury, 12^e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
Téléphone : (581) 996-9125 (M^e Grenier)
Téléphone : (438) 223-6130 (M^e Houle)
Télécopieur : (514) 906-3023
sonia.grenier@cnesst.gouv.qc.ca
frederic.houle@cnesst.gouv.qc.ca

N° : 500-06-001099-205

COUR SUPÉRIEURE

DISTRICT DE MONTRÉAL

ANNE-MARIE GÉLINAS et **ISABEL GÉLINAS**, en qualité de liquidatrices de la succession de **LOUISE FORTIN**

et

CÉCILE KATHERINE DAoust et **SYLVAIN ALIX**, en qualité de liquidateurs de la succession de **ANDRÉ ALIX**

et

« **TOUT BÉNÉFICIAIRE, INCLUANT SES AYANTS-DROITS, SUCCESEURS ET HÉRITIERS, AYANT ÉTÉ INDEMNISÉ EN VERTU DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES (RLRQ, C. A-3.001) POUR UNE MALADIE PROFESSIONNELLE ASSOCIÉE AUX PRODUITS DE L'AMIANTE ET AYANT ÉTÉ AVISÉ DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2011 PAR LA CNESSST QU'UN RECOURS SUBROGATOIRE SERAIT OU POURRAIT ÊTRE ENTREPRIS AUPRÈS DE FONDS AMÉRICAINS.** »

Désigné collectivement les Demandeurs

c.

COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Défenderesse

RÉPONSE

PINEAULT AVOCATS CNESSST

M^e Sonia Grenier

M^e Frédéric Houle

1199, rue De Bleury, 12^e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

Téléphone : (581) 996-9125 (M^e Grenier)

Téléphone : (438) 223-6130 (M^e Houle)

Télécopieur : (514) 906-3023

sonia.grenier@cnessst.gouv.qc.ca

frederic.houle@cnessst.gouv.qc.ca

Code de bureau : BC2611